



COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Au Conseil communal de Founex

Préavis N° 049/2021-2026

**Demande de crédit d'étude complémentaire
d'un montant de CHF 19'200.00 portant sur la
réalisation d'un bâtiment sur la parcelle N° 881
du Port de Founex, en augmentation du
préavis N° 63/2016-2021**

Responsabilité du dossier :

Patrimoine Immobilier et Sports

M. Hervé Mange - Municipal

M. Laurent Kilchherr - Municipal

Founex, le 12 mars 2025

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	3
2.	Contexte	3
3.	Objet du préavis	3
4.	Conclusions	5

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

La Municipalité souhaite pouvoir donner une ouverture sur le lac aux Founachus, comme en jouissent les habitants des communes riveraines de Terre-Sainte. Pour ce faire, elle a le projet de construire de nouvelles infrastructures permettant à tous les amateurs de loisirs et de proximité lacustres de partager des locaux fonctionnels. Ce nouveau bâtiment devra être à même de remplacer avantageusement les équipements provisoires et le bâti actuels.

2. Contexte

Par l'acceptation du préavis N° 63/2016-2021 le 29 avril 2019, le Conseil communal a décidé, entre autres, de donner son aval à la Municipalité en vue de l'acquisition de la parcelle N° 881 et d'une partie du DP 1022. Ces deux terrains ont depuis pu être achetés au Canton de Vaud, et être regroupés sous la numérotation parcellaire N° 881 en zone affectée à des besoins publics selon l'art. 15 LAT (Plan d'affectation « Le Port », 06 janvier 2022).

Le préavis N° 63/2026-2021 comportait également un crédit d'étude portant sur deux volets :

- La construction d'un local pour le Club Nautique de Founex dans le talus excavé de la DP 1022 jouxtant la RC1
- L'aménagement d'un nouveau bâtiment de stockage et un local à containers entre le bâtiment de la Capitainerie et la pente de soutènement de la RC1

La concession pour l'exploitation d'un port que le Canton de Vaud a renouvelée en avril 2019, a été amendée en octobre 2021 pour refléter l'acquisition par la Commune de Founex de la parcelle N° 881. Depuis lors, cette dernière ne fait plus partie de la concession cantonale et seules les installations à l'eau sont concernées.

La parcelle N° 881, dans son périmètre avant remembrement, était et reste exploitée à ce jour par la Société coopérative du port de Founex jusqu'à fin 2029, selon une convention établie en 1982.

Néanmoins, des discussions en cours avec le conseil d'administration de la SCPF et celles-ci pourraient aboutir à la construction de ces nouvelles infrastructures avant l'échéance de la convention à fin 2029. Ceci permettrait à tous les amateurs de loisirs et de proximité lacustres de partager des locaux fonctionnels à court terme.

Dans l'hypothèse contraire, la parcelle N° 881 serait mise en valeur après 2029 et les Founachus devraient patienter à moyen terme.

3. Objet du préavis

Le présent préavis porte sur une demande de crédit d'étude complémentaire à l'étude menée dans le cadre du préavis N° 63/2016-2021. Cette nouvelle étude vise à élargir la vision actuelle qui se limite à un ou deux clubs, un local de stockage et un local déchetterie pour la Capitainerie.

Ce complément permettra d'étendre l'étude déjà réalisée et de concevoir un projet qui englobe les besoins de tous les usagers, soit :

- Les familles Founachues
- La Capitainerie
- Les Clubs d'activités lacustres
- Les organisateurs de manifestations périodiques

Dans ce but, une mutualisation sera faite de tous les espaces à vocation commune que sont notamment :

- La salle de réunion / récréative
- Les sanitaires
- Les vestiaires
- Le local technique
- Les aménagements pour personnes à mobilité réduite
- La terrasse
- La buvette

Le tout prendra place sur la parcelle N° 881 dans le cadre du plan partiel d'affectation « Le Port » d'une part, et des besoins d'accès pour les chantiers navals et des opérations liées à l'exploitation du Port d'autre part.

L'étude sera conduite selon les phases 11, 21 et 31 du modèle SIA 112 (Architectes) dont le tableau ci-dessous indique la séquence et la nature :

SIA 112 Modèle – Etude et conduite de projet Architecte

Phases SIA		Phases partielles
1	Définitions des objectifs	11 Enoncé des besoins, approche méthodologique
2	Etudes préliminaires	21 Définition du projet de construction, étude de faisabilité 22 Procédure de choix de mandataires
3	Etude du projet	31 Avant-projet 32 Projet de l'ouvrage 33 Procédure de demande d'autorisation
4	Appel d'offres	41 Appels d'offres, comparaison des offres, proposition d'adjudication
5	Réalisation	51 Projet d'exécution 52 Exécution de l'ouvrage 53 Mise en service, achèvement

Le cabinet d'architectes Ligne B a réalisé l'étude précédente qui sera re-exploitée pour celle faisant l'objet du présent préavis. Ce cabinet a fait la proposition suivante, à laquelle la Municipalité a rajouté 5% de réserve à titre de divers et imprévus.

Phases (SIA 112)	Phases partielles	Montants
1 Définitions des objectifs	11 Enoncé des besoins, approche méthodologique	CHF 1'500.00
2 Etudes préliminaires	21 Définition du projet de construction, étude de faisabilité	CHF 4'500.00
3 Etude du projet	31 Avant-projet	CHF 8'400.00
Sous-total 1, hors taxe		CHF 14'400.00
Imagerie & reprographie		CHF 2'500.00
Sous-total 2, hors taxe		CHF 16'900.00
Réserve 5% pour divers et imprévus		CHF 845.00
Total HT		CHF 17'745.00
TVA 8,1%		CHF 1'437,35
Total TTC		CHF 19'182.35
Total TTC arrondi		CHF 19'200.00

Enfin, le planning de l'étude est prévu comme suit :

- Phase 1 : Mai 2025
- Phase 2 : Juin 2025
- Phase 3 : Juillet-Octobre 2025

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

- Vu** le préavis municipal N° 049/2021-2026, concernant une demande de crédit d'étude complémentaire d'un montant de CHF 19'200.00 portant sur la réalisation d'un bâtiment sur la parcelle N° 881 du Port de Founex, en augmentation du préavis N° 063/2016-2021
- Ouï** le rapport de la Commission des finances
- Ouï** le rapport de la Commission des constructions
- Ouï** le rapport de la Commission des sports
- Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- D'approuver** le préavis municipal N° 049/2021-2026
- D'accorder** à la Municipalité un crédit de CHF 19'200.00
- De financer** ce montant par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire
- D'autoriser** la Municipalité à amortir ce montant sur une durée de 30 ans

Ainsi approuvé par la Municipalité le 17 mars 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :
Lucie Kunz-Harris



le Municipal :
Laurent Kilchherr



le Secrétaire :
Daniel Brunner



le Municipal :
Hervé Mange

